



TRANSMIS LE 31/03/2026
 REÇU LE 31/04/2026
 AFFICHÉ LE 01/04/2026
 NOTIFIÉ LE 01/04/2026
 PUBLIÉ LE 01/04/2026
 RÉVISÉ LE 01/04/2026

Secrétariat Général
 XM/PCh/EM

ARRÊTÉ N° 26 -300

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS
À M. Vathoulom PHINITH, Conseiller municipal

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

VU l'installation du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

VU le Procès-Verbal du 20 mars 2026 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'installation de **M. Vathoulom PHINITH, en qualité de Conseiller municipal**, le 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT le Tableau du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT que le Maire est seul chargé de l'administration,

CONSIDÉRANT l'utilité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,

CONSIDÉRANT qu'un arrêté de délégation doit nécessairement préciser l'étendue et les limites des fonctions déléguées,

ARRÊTE

Article 1 – En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **et en l'absence de M. Roland CHANUDET** Conseiller municipal, délégation de fonctions est donnée à **M. Vathoulom PHINITH**, Conseiller municipal, **dans les domaines et limites suivants** (étant précisé que le Maire peut toujours exercer les compétences qu'il a déléguées) :

Services population/Affaires générales (Etat-Civil, Cimetière, Elections, Affaires générales, Recensement).

Article 2 – La délégation de fonction définie à l'article 1 du présent arrêté comprend également délégation de signature à **M. Vathoulom PHINITH** de tous les actes suivants :

• **Services population/Affaires générales (Etat-Civil, Cimetière, Elections, Affaires générales, Recensement).**

- Rapports et correspondances se rapportant à l'**Etat-Civil** ;
- Rapports et correspondances se rapportant aux **Elections** ;
- Rapports et correspondances se rapportant à l'**établissement des Cartes Nationales d'identité et aux Passeports** ;
- Rapports et correspondances se rapportant au **Cimetière** ;
- Rapports et correspondances se rapportant au **recensement de la population** ;
- Rapports et correspondances se rapportant **aux Affaires Générales** ;
- Attestation d'accueil et changement de résidence ;
- Rapports et correspondances se rapportant aux **PACS** ;
- Rapports et correspondances se rapportant au **recensement militaire** ;
- Renouvellement de concessions funéraires ;
- Achat de concessions cimetière ;
- Rapports et correspondances se rapportant aux **concessions funéraires** ;
- Demandes de dérogations de mariages ;
- Audition de mariage ;
- Demandes de changement de nom et de prénom pour motif légitime ;
- Divers registres et mentions état civil ;



Ville de Franconville-la-Garenne – Arrêté 26- 300 - PHINITH Vathoulom

- Correspondances relatives aux élections (convocations aux commissions de révision des listes électorales, composition des bureaux de vote...);
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.

Article 3 - La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à M. le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

La signature de **M. Vathoulom PHINITH** sur les actes dont il a compétence, devra être précédée de la mention :

*Par délégation du Maire,
M. Vathoulom PHINITH
Conseiller municipal
En charge de....*

Article 4 – La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au Représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Article 5 - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliations en seront adressées au Préfet, au Procureur de la République, au Comptable public et à l'intéressé.

Article 7 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 27 mars 2026.

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional Île-de-France



Arrêté notifié à Vathoulom PHINITH, le 03/04/2026
Signature

Acte à classer**ARR26-300DGS**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-31T09-42-58.01 (MI268705906)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260327-ARR26-300DGS-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À M. Vathoulom PHINITH,
Conseiller municipal

Date de décision : 27/03/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.1. permanente

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : PHINITH Vathoulom - ARR 26-300.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/03/26 à 09:42

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 31/03/26 à 09:42

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 31/03/26 à 09:48